

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 NOVEMBRE 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 octobre 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Octobre 2022
 - 5.2 SSI - Budget 2023 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie
 - 5.3 SSI - Achat du véhicule 1123 de la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
 - 5.4 SSI - Autorisation de paiement de la quote-part dans le cadre du paiement des frais de la formation ONU 06
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Octobre 2022
 - 6.2 Dépôt - État comparatif - 2021 vs 2022
 - 6.3 Dépôt - État prévisionnel - Fin 2022
 - 6.4 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre 2022
 - 6.5 Renouvellement contrat d'inspection - Escalateur Atlas
 - 6.6 Autorisation - Entreposage des effets personnels du 42, Du Boisé
 - 6.7 Autorisation - Remboursement du montant en matière de frais de parc
 - 6.8 Autorisation - Mandat d'Audit Financier pour l'année 2023
 - 6.9 Autorisation - Offre de services à forfait pour des services de consultations juridiques
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no.521 portant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles
 - 7.2 Adoption - Règlement no. 522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances
 - 7.3 Avis de motion - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux
 - 7.4 Adoption - Projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie & d'éthique pour les élus municipaux
 - 7.5 Avis de motion - Projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc
 - 7.6 Adoption - Projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc
 - 7.7 Avis de motion - Projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires
 - 7.8 Adoption - 1er projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires
 - 7.9 Avis de motion - Règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles

- 7.10 Adoption - 1er projet de règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Octobre 2022
 - 8.2 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC à l'égard de la construction des ponceaux, des travaux de stabilisation en rive et sur le littoral, des travaux d'aménagement d'exutoires, de gestion des eaux de surface et des travaux d'aménagement d'ouverture de fossé dans un cours d'eau
 - 8.3 Autorisation - Offre de services animalier pour l'année 2023
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Octobre 2022
 - 9.2 Autorisation - Soumission Déneigement piste cyclable
 - 9.3 Autorisation - Soumission déneigement Montée Castagne
 - 9.4 Autorisation - Soumission Déneigement borne sèche et 246 route 221
 - 9.5 Autorisation - Soumission déneigement CPE débarcadère et stationnement
 - 9.6 Autorisation - Budget de réalisation d'échantillonnage de l'eau potable pour l'année 2023
 - 9.7 Autorisation - Budget 2023 dans le cadre de l'entente d'assainissement des eaux usées
 - 9.8 Autorisation - Acceptation définitive des travaux et paiement du décompte progressif no.6 dans le cadre du projet de réfection de la Montée Castagne, la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud
 - 9.9 Autorisation - Paiement du décompte progressif no.5 et de l'acceptation définitive des travaux de réfection de la Grande ligne du rang Double
 - 9.10 Autorisation - Mandat de détection des fuites au niveau de l'aqueduc pour le secteur du Golf
 - 9.11 Autorisation - Imputation de dépenses au règlement d'emprunt no.519 concernant la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées
 - 9.12 Autorisation - Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
 - 9.13 Autorisation - Embauche et conditions pour la période de déneigement 2022-2023
 - 9.14 Autorisation - Demande de positionnement du MTQ vis-à-vis le projet de réaménagement de l'intersection de la Montée Douglass et du rang St-André
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Mandat de plans et devis
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande d'appui - FADOQ Programme Nouveaux horizons
 - 11.2 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - Demande d'appui
 - 11.3 Demande de soutien financier - Tournoi inter-régional HMB de Napierville
 - 11.4 Demande de soutien financier - Centre de femmes La Marg'Elle
 - 11.5 Autorisation - Féerie Parc Safari
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 8 novembre 2022 à 20h00 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

2022-11-283 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-11-285 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Octobre 2022

2022-11-286 SSI - Budget 2023 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie

01. Considérant la réception des prévisions budgétaire 2023 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie;

02. Considérant que ces prévisions budgétaires 2023 prévoient une quote-part de 339,062.29\$ pour la municipalité de St-Cyprien;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inclusion de la quote-part de 339,062.29\$ dans le cadre de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie aux prévisions budgétaires 2023 de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-287 SSI - Achat du véhicule 1123 de la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries

01. Considérant la résolution no.2022-10-263 adoptée par la conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que, dans le cadre de cette résolution, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal de St-Cyprien d'entériner la résolution;

03. Considérant le libellé de la résolution inclut les considérants suivants :

-Considérant que le service de sécurité incendies Napierville/St-Cyprien-de-Napierville loue actuellement le véhicule 1123 de la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

-Considérant que ce véhicule est un camion F-150 2011 dont le compteur affiche 88,000 km et il est muni d'un module de gyrophares, d'outils de communications nécessaires au service de Sécurité incendies ainsi qu'un système de rangement dans la caisse arrière;

-Considérant que la location de ce véhicule est nécessaire au bon fonctionnement du service de Sécurité incendies Napierville/St-Cyprien-de-Napierville;

-Considérant que la location de ce véhicule risque de s'étaler sur plusieurs mois et engendre des coûts de 1,500\$ par mois;

-Considérant que la municipalité de Napierville désire proposer à la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries de procéder à l'achat de ce véhicule;

-Considérant qu'effectuer l'achat de ce véhicule permettrait d'éviter des coûts supplémentaires en frais de location pour le service de Sécurité incendies Napierville/St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2022-10-263 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

Il est également résolu d'autoriser de transmettre une offre à la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries pour l'achat du véhicule 1123 au montant de 23,500\$ plus les taxes si applicables;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale de la municipalité de Napierville, Madame Julie Archambault, à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale de la municipalité de Napierville, Madame Julie Archambault, à signer tous les documents auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans le cadre de l'achat de ce véhicule identifié comme étant le véhicule #134;

Il est également résolu d'imputer cette dépense à même le budget SSI;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est également résolu de transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-288 SSI - Autorisation de paiement de la quote-part dans le cadre du paiement des frais de la formation ONU 06

01. Considérant l'adoption de la résolution no.2022-10-272 par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que dans le cadre de cette résolution le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal de Saint-Cyprien d'entériner leur résolution;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2022-10-272 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

Il est également résolu de payer la moitié de la facture CRF2200103 d'un montant total de 4,940\$ pour la formation ONU 06 et d'imputer cette dépense à même le budget SSI.

Il est également résolu de transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Octobre 2022

Dépôt - État comparatif - 2021 vs 2022

Dépôt - État prévisionnel - Fin 2022

2022-11-289 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre 2022

Sur proposition de M. Jean-François Boire,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 octobre 2022 au montant de 291,020.41\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-290 Renouvellement contrat d'inspection - Escalateur Atlas

01. Considérant l'obligation d'entretien et d'inspection de l'ascenseur annuellement;

02. Considérant l'offre de services AW-1326*7 d'Escalateur Atlas au montant de 1310\$, non taxable;

03. Considérant que cette offre de services prévoit 2 inspections annuellement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature du renouvellement de l'offre de services AW-1326*7 par le directeur général, M. James Langlois-Lacroix au montant de 1,310\$ non taxable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-291 Autorisation - Entreposage des effets personnels du 42, Du Boisé

01. Considérant l'éviction de la citoyenne du 42, Du Boisé;
02. Considérant l'entreposage temporaire des effets personnels pour une période initiale de 60 jours afin de respecter les obligations légales imputables à la municipalité selon l'article 693 du Code municipal du Québec;
03. Considérant la demande de prolonger le temps initial prévu pour l'entreposage des effets personnels de la citoyenne;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'entreposage jusqu'au 30 novembre 2022;

D'autoriser l'enclenchement des procédures de ventes par encan à partir du 30 novembre si les biens ne sont pas réclamés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-292 Autorisation - Remboursement du montant en matière de frais de parc

01. Considérant le paiement d'un montant de 14,100\$ en matière de frais de parc par l'entreprise Lavoie Agri-conseil inc;
02. Considérant la modification de la valeur du lot sur lequel était basé le calcul des frais de parc par la FQM Évaluation;
03. Considérant que la modification de la valeur du lot diminue le montant de frais de parc qui aurait dû être payé;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un remboursement de 6,600\$ à l'entreprise Lavoie Agri-conseil inc en matière de frais de parc payé en trop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-293 Autorisation - Mandat d'Audit Financier pour l'année 2023

01. Considérant l'offre de services déposées par la firme Beaulieu et associés pour différents travaux d'audit financier pour l'année 2023;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat d'audit financier d'un montant de 15,185\$ taxes en sus à Beaulieu & associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-294 Autorisation - Offre de services à forfait pour des services de consultations juridiques

01. Considérant que la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'accompagnement juridique à forfait pour l'année 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant que Trivium Avocats a déposé une offre de services d'une valeur de 2,800\$ plus les débours et taxes applicables;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'octroi d'un mandat d'accompagnement juridique à forfait à Trivium Avocats pour un montant de 2,800\$ plus les débours et taxes applicables.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à Trivium Avocats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-11-295 Adoption - Règlement no.521 portant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles

01. Considérant que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales confère la compétence aux municipalités locales d'adopter des règlements visant à régir le numérotage des immeubles;

02. Considérant que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

03. Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une réglementation concernant l'affichage des numéros civiques qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

04. Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été déposé lors de la séance du 11 octobre 2022;

05. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 11 octobre 2022;

06. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.521 portant sur l'attribution et l'affichage des numéros d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-296 Adoption - Règlement no. 522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances

01. Considérant que le Conseil municipal est d'avis que les dispositions du règlement no.157 relatif au fauchage des terrains doivent être revues intégralement;

02. Considérant que le Conseil municipal estime qu'il est important de mettre en application des dispositions spécifiques quant à l'entretien des terrains sur le territoire de la Municipalité;

03. Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LRQ C. C-47.1), en matière de nuisances, le Conseil municipal peut prévoir par règlement toute prohibition et toute règle spécifique s'y rapportant;

04. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil en date du 11 octobre 2022;

05. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil en date du 11 octobre 2022;

06. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no. 522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-297 Avis de motion - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-298 Adoption - Projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie & d'éthique pour les élus municipaux

01. Considérant l'avis de motion déposé lors de la présente séance du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-299 Avis de motion - Projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2022-11-300 Adoption - 1er projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc

01. Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des précisions quant au cadre de gestion des dispositions du règlement de lotissement relevant des dispositions 117 et suivante de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

02. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance ordinaire du conseil;

03. Considérant le projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc;

04. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation à venir;

05. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc.

De transmettre une copie de la résolution ainsi que du projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-301 Avis de motion - Projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-302 Adoption - 1er projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires et modifiant le règlement no.452 de zonage;

03. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation à venir;

04. Considérant la procédure de l'enregistrement des personnes habiles à voter à venir;

05. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires.

De transmettre une copie de la résolution ainsi que du projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-303 Avis de motion - Règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-304 Adoption - Projet de règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles;

03. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation à venir;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles.

De transmettre une copie de la résolution ainsi que du projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Octobre 2022

2022-11-305 Autorisation - Reconnaissance de la compétence de la MRC à l'égard de la construction des ponceaux, des travaux de stabilisation en rive et sur le littoral, des travaux d'aménagement d'exutoires, de gestion des eaux de surface et des travaux d'aménagement d'ouverture de fossé dans un cours d'eau

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la résolution no.2022-10-206 adoptée par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville;

02. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville de déléguer sa compétence à l'égard de la construction des ponceaux, des travaux de stabilisation en rive et sur le littoral, des travaux d'aménagement d'exutoires, de gestion des eaux de surface et des travaux d'aménagement d'ouverture de fossé dans un cours d'eau;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville à l'égard de la construction des ponceaux, des travaux de stabilisation en rive et sur le littoral, des travaux d'aménagement d'exutoires, de gestion des eaux de surface et des travaux d'aménagement d'ouverture de fossé dans un cours d'eau.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-306 Autorisation - Offre de services animalier pour l'année 2023

01. Considérant le dépôt d'une offre de services d'un montant de 5,000\$ taxes incluses pour les services animalier pour l'année 2023 par Madame Isabelle Robert;

02. Considérant un budget supplémentaire d'un montant de 1,500\$ pour une campagne de stérilisation des chats errants;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services animalier pour un montant de 5,000\$ taxes incluses déposée par Madame Isabelle Robert;

Il est également résolu d'octroyer un budget supplémentaire de 1,500\$ pour une campagne de stérilisation des chats errants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Octobre 2022

2022-11-307 Autorisation - Soumission Déneigement piste cyclable

01. Considérant le déneigement de la piste cyclable et le prolongement de celle-ci jusqu'au CPE et le débarcadère;

02. Considérant que ces espaces devront être entretenus pour la période de déneigement 2022-2023;

03. Considérant la soumission d'Excavation Michel et fils reçue au montant de 2278.75\$ taxes en sus pour le déneigement de la portion de la piste cyclable allant jusqu'au CPE;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 2278.75\$ pour le déneigement de la piste cyclable d'Excavation Michel et fils ainsi que son prolongement jusqu'au CPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-308 Autorisation - Soumission déneigement Montée Castagne

01. Considérant la résolution no. 2021-10-227 pour la signature du contrat de déneigement de la montée Castagne pour une période de 3 ans;

02. Considérant que des frais supplémentaires à celui de l'IPC initialement prévus doivent être ajoutée pour la période de déneigement 2022-2023;

03. Considérant la soumission d'Excavation Michel et fils reçue au montant de 1875\$ plus les taxes applicables pour le déneigement de la montée Castagne puisque cette portion de route, pour une question de logistique doit être donnée à contrat;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la soumission de déneigement au montant de 1875\$ d'Excavation Michel et fils pour le déneigement de la Montée Castagne pour la période 2022-2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-309 Autorisation - Soumission Déneigement borne sèche et 246 route 221

01. Considérant la nécessité et l'obligation d'assurer le déneigement de la borne sèche;

02. Considérant que ces espaces devront être entretenus pour la période de déneigement 2022-2023;

03. Considérant la soumission d'Excavation Michel et fils reçue au montant de 2256.37\$ taxes en sus pour le déneigement de la borne sèche et le 246 route 221;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 2256.37\$ pour le déneigement de la borne sèche et le 246 route 221 d'Excavation Michel et fils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-310 Autorisation - Soumission déneigement CPE débarcadère et stationnement

01. Considérant la nécessité de déneiger le stationnement et le débarcadère du CPE;

02. Considérant la soumission d'Excavation Michel et fils reçue au montant de 2156.25\$ taxes en sus le déneigement du débarcadère et du stationnement du CPE;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la soumission de déneigement au montant de 2156.25\$ taxes en sus d'Excavation Michel et fils pour le déneigement du stationnement et du débarcadère du CPE pour la période de déneigement 2022-2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-311 Autorisation - Budget de réalisation d'échantillonnage de l'eau potable pour l'année 2023

01. Considérant la nécessité de réaliser des campagnes d'échantillonnage pour assurer la qualité de l'eau potable;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant les projections budgétaires d'un montant de 9,500\$ selon la liste de prix de la firme Eurofin;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un budget de 9,500\$ pour la réalisation de campagnes d'échantillonnage d'eau potable auprès de la firme Eurofin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-312 Autorisation - Budget 2023 dans le cadre de l'entente d'assainissement des eaux usées

01. Considérant la réception des prévisions budgétaires 2023 dans le cadre de l'entente intermunicipale d'assainissement des eaux usées;

02. Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient une quote-part pour St-Cyprien de 45,567\$;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une quote-part de 45,567\$ pour l'année 2023 dans le cadre de l'entente intermunicipale d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-313 Autorisation - Acceptation définitive des travaux et paiement du décompte progressif no.6 dans le cadre du projet de réfection de la Montée Castagne, la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud

01. Considérant la réception d'une recommandation favorable quant au paiement d'une somme de 61,833.37\$ dans le cadre du projet de réfection de la Montée Castagne, la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud;

02. Considérant que cette note recommande également l'acceptation définitive des travaux dans le cadre du même projet;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement d'une somme de 61,833.37\$ dans le cadre du projet de réfection de la Montée Castagne, la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud;

De confirmer également l'acceptation définitive des travaux dans le cadre du même projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-314 Autorisation - Paiement du décompte progressif no.5 et de l'acceptation définitive des travaux de réfection de la Grande ligne du rang Double

01. Considérant la note produite en date du 20 octobre 2022 par Shellex Groupe Conseil concernant les travaux de réfection de la Grande ligne du rang Double.

02. Considérant que, dans le cadre de cette note, Shellex recommande le paiement d'une somme de 25,690.75\$ incluant toutes les taxes applicables dans le cadre de ces travaux;

03. Considérant que, dans le cadre de cette note, Shellex recommande également l'acceptation définitive des travaux;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement d'une somme de 25,690.75\$ du décompte no.5 dans le cadre des travaux de réfection de la Grande ligne du rang Double.

D'autoriser également la réception définitive des travaux dans le cadre du même projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-315 Autorisation - Mandat de détection des fuites au niveau de l'aqueduc pour le secteur du Golf

01. Considérant l'exigence de réalisation de deux campagnes de détection des fuites au niveau de l'aqueduc du secteur du Golf transmis par le MDELCC;

02. Considérant une offre, d'un montant de 5,227.35\$ taxes incluses, déposées par la firme Aqua Data;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat de réalisation de deux campagnes de détection des fuites, d'un montant de 5,227.35\$ taxes incluses, auprès de la firme Aqua Data pour le réseau d'aqueduc du secteur du Golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-316 Autorisation - Imputation de dépenses au règlement d'emprunt no.519 concernant la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées

01. Considérant la résolution no.2022-10-275 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que cette résolution autorise le paiement de deux factures pour un montant total de 18,970.89\$;

03. Considérant que ce montant sera divisé selon les termes de l'entente intermunicipale en matière d'assainissement des eaux usées;

04. Considérant l'adoption du règlement d'emprunt no.519;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'imputation de la quote-part relevant des dépenses autorisées par la résolution no.2022-10-275 dans le paiement de deux factures au montant total de 18,970.89\$ à même le règlement d'emprunt no.519.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-317 Autorisation - Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
03. Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
04. Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
05. Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
06. Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
07. Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
08. Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
09. Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les dépenses d'un montant de 87,764\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-318 Autorisation - Embauche et conditions pour la période de déneigement 2022-2023

01. Considérant la saison d'hiver 2022-2023;
02. Considérant la nécessité de confirmer l'embauche de deux déneigeurs surnuméraires pour assurer le service de déneigement;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter le début de la saison d'hiver 2022-2023 le 4 décembre 2022 pour les employés permanents;

Il est également résolu de décréter la durée de la saison d'hiver 2022-2023 du 11 décembre au 1er avril 2023 pour les employés temporaires;

Il est également résolu de confirmer le poste de déneigeur surnuméraire à Messieurs Gaétan Fortin et Michel Lefebvre;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-319 Autorisation - Demande de positionnement du MTQ vis-à-vis le projet de réaménagement de l'intersection de la Montée Douglass et du rang St-André

01. Considérant le projet de réaménagement de l'intersection entre la Montée Douglass et le rang St-André;
02. Considérant le retrait officiel de la municipalité de St-Jacques-le-Mineur des parties impliquées dans le réaménagement de l'intersection;

03. Considérant que sous ces nouveaux paramètres le MTQ et la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville se partagerait les frais impliqués dans l'aménagement à 50/50;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter la résolution à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-11-320 Autorisation - Mandat de plans et devis Aménagement du parc Michel-Dumouchel

01. Considérant le mandat d'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du parc Michel-Dumouchel et la planification d'installation d'un module de skatepark octroyé à Conception Paysage;

02. Considérant la décision du conseil d'appuyer la proposition d'aménagement proposé et d'aller de l'avant avec l'aménagement du parc;

03. Considérant la nécessité de phaser les travaux d'envergure prévus;

04. Considérant la nécessité de préparer les plans et devis en vue de la planification des travaux nécessaires à l'aménagement;

05. Considérant la proposition reçue par Conception paysage au montant de 11,267.55\$;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter l'adoption de cette résolution à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2022-11-321 Demande d'appui - FADOQ Programme Nouveaux horizons

01. Considérant une demande d'appui présentée par la FADOQ afin de présenter un projet au programme Nouveau Horizons;

02. Considérant que ce programme clôture le 1er novembre et que toutes les demandes doivent être soumises au plus tard à cette date;

03. Considérant que la municipalité avait déjà émis une lettre d'appui pour un projet en 2017 et que la FADOQ désire présenter à nouveau le même projet afin d'obtenir un écran géant sur lequel projeter les chiffres du bingo afin que tous les participants puissent bien visualiser les chiffres déjà sortis;

04. Considérant que le projet en sera un très structurant pour l'ensemble des aînés de la région et que les équipements mieux adaptés à leurs besoins faciliteront le rayonnement de l'association et permettra au membres de se réunir dans un environnement offrant des infrastructures aussi solides que les liens qui se créent à l'intérieur de cette communauté d'intérêts;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser rétroactivement la signature de la lettre d'appui produite le 19 octobre pour le projet soumis par la FADOQ par le maire, M. Jean-Marie Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2022-11-322 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire -
Demande d'appui**

01. Considérant une demande d'appui provenant de la municipalité de St-Louis-de-Blandford;

02. Considérant un projet de résolution transmise par la municipalité de St-Louis-de-Blandford;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas appuyer la demande de St-Louis-de-Blandford

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-323 Demande de soutien financier - Tournoi inter-régional HMB de Napierville

01. Considérant une demande de soutien financier reçue pour la tenue du tournoi inter-régional HMB de Napierville;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner la demande de soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-324 Demande de soutien financier - Centre de femmes La Marg'Elle

01. Considérant une demande de soutien financier du Centre de femme La Marg'Elle;

02. Considérant que le soutien financier permettra de maintenir les services à la population;

03. Considérant la demande d'un montant de 2,000\$ pour les travaux d'excavation de la fondation suite à de nombreux dégâts d'eau;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir une aide financière d'un montant de 300\$ à La Marg'elie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-325 Autorisation - Féerie Parc Safari

01. Considérant une demande du Parc Safari pour la première édition de l'évènement de Féerie;

02. Considérant l'ouverture du parc l'hiver ainsi que la tenue d'un Marché de Noël;

03. Considérant la possibilité de fournir un sapin naturel pour la visibilité de la municipalité et de faire décorer celui-ci par les citoyens ou les conseillers;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner la demande du Parc Safari.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2022-11-326 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,

Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 8 NOVEMBRE 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 8 novembre 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 18 novembre 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire